



**Le 27 novembre 2019 dans les Salons Hoche à Paris**

## **BULLETIN DE RÉSERVATION**

à retourner à Immoweek - Trophées Logement et Territoires 2018 - 24, rue de Caumartin - 75009 Paris

Prénom : .....

Nom : .....

Société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville/Pays : .....

Tél. : ..... Mail : .....

## **RÈGLEMENT**

Par chèque

Par virement bancaire  
(IBAN N° FR7618206000435336570900147)

Partenaire **17 880 euros**  
(TTC)\*

Table d'honneur **+ 8 280 euros**  
(TTC)\*

Table d'honneur **7 080 euros**  
(TTC)\*

Date, cachet de l'entreprise  
et signature obligatoire  
(précédée de la mention "bon pour accord")

## PARTENAIRE



14 900 euros (HT)



Présence de l'identité visuelle de votre société sur l'ensemble de nos supports de communication (hors publicité) relatifs à l'événement

**Dix** invitations pour vos invités aux débats, à la cérémonie des Trophées Logement et Territoires et au déjeuner

Présence de l'identité visuelle de votre société sur grand écran sur la scène des **Salons Hoche**

Table située au centre du salon

Parrainage du Trophée Logement et Territoires **(au choix par ordre de priorité)**

Votre insertion publicitaire dans le magazine des Trophées Logement et Territoires

La présence de votre logo sur votre table

## TABLE D'HONNEUR +



6 900 euros (HT)



**Dix** invitations pour vos invités aux débats, à la cérémonie des Trophées Logement et Territoires et au déjeuner

La présence de votre logo sur votre table, disposant d'un emplacement privilégié

Votre insertion publicitaire dans le magazine des Trophées Logement et Territoires

## TABLE D'HONNEUR



5 900 euros (HT)



**Dix** invitations pour vos invités aux débats, à la cérémonie des Trophées Logement et Territoires et au déjeuner

La présence de votre logo sur votre table

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

Toute souscription de partenariat ou de table(s) à la cérémonie des Trophées Logements et Territoires 2019 est soumise à l'acceptation de nos conditions générales de vente.

1. L'inscription à cette cérémonie implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente. Aucune autre condition en contradiction avec les présentes conditions générales de vente ne saurait prévaloir et ne pourra être invoquée par le souscripteur.
2. Toute réservation d'un partenariat ou de table(s) d'honneur au Salons Hoche pour la cérémonie des Trophées Logements et Territoires 2019 sera définitive dès la signature du bon de réservation.
3. Une fois le bon de réservation signé, toute demande d'annulation de la réservation jusqu'à un mois de la manifestation (soit le 27/11/2019) sera remboursée à hauteur de 50% du montant total engagé. Au delà de cette date aucun remboursement ne pourra être effectué.
4. Paiement : les factures seront établies dès réception du bon de réservation et devront être réglées dans leur intégralité avant le soir de la manifestation, c'est à dire avant le 27 novembre 2019 par chèque ou par virement.
5. Si dans les 30 jours qui précèdent le début de la manifestation le client souhaite réduire le nombre de ses invités, Immoweek ne pourra modifier le prix de la prestation prévu initialement sur ledit contrat.
6. Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, et en cas de force majeure, Immoweek se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer la manifestation, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes correspondant à la prestation non réalisée et versée par le client.



24, rue de Caumartin - 75009 Paris